



BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE
SOCIETE ANONYME
SIEGE SOCIAL : 70-72 AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS
AU 31 MARS 2012

(Unité= En DT)

| LIBELLES | PREMIER TRIMESTRE 2012 | PREMIER TRIMESTRE 2011 | DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2012 31/03/2012 | DU DEBUT DE L'EXERCICE AU COMPTABLE 2011 31/03/2011 | AU 31/12/2011 |
|---|---------------------------|---------------------------|---|--|--------------------------|
| 1- Produits d'exploitation bancaires répartis en : | 119 598 421,143 | 110 546 127,450 | 119 598 421,143 | 110 546 127,450 | 470 111 696,147 |
| * Intérêts | 76 182 841,738 | 77 356 708,465 | 76 182 841,738 | 77 356 708,465 | 314 554 129,351 |
| * Commissions en produits | 19 377 215,126 | 15 220 123,733 | 19 377 215,126 | 15 220 123,733 | 71 585 639,978 |
| * Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières | 24 038 364,279 | 17 969 295,252 | 24 038 364,279 | 17 969 295,252 | 83 971 926,818 |
| 2- Charges d'exploitation bancaires réparties en : | 30 147 099,511 | 32 788 301,615 | 30 147 099,511 | 32 788 301,615 | 130 976 305,258 |
| * Intérêts encourus | 29 382 955,583 | 32 308 942,260 | 29 382 955,583 | 32 308 942,260 | 127 821 332,251 |
| * Commissions encourues | 764 143,928 | 479 359,355 | 764 143,928 | 479 359,355 | 3 154 973,007 |
| * Autres charges | | | | | |
| 3- Produit net bancaire | 89 451 321,631 | 77 757 825,834 | 89 451 321,631 | 77 757 825,834 | 339 135 390,889 |
| 4- Autres produits d'exploitation | 838 399,020 | 880 482,380 | 838 399,020 | 880 482,380 | 3 760 294,524 |
| 5- Charges opératoires, dont: | 52 009 653,788 | 43 042 701,522 | 52 009 653,788 | 43 042 701,522 | 198 721 321,694 |
| * Frais de personnel | 36 247 057,412 | 30 839 575,434 | 36 247 057,412 | 30 839 575,434 | 142 408 224,718 |
| * charges générales d'exploitation | 10 466 306,308 | 8 912 955,473 | 10 466 306,308 | 8 912 955,473 | 41 350 188,432 |
| 6- Structure du portefeuille : | - | - | 914 202 367,057 | 741 333 128,290 | 855 644 450,318 |
| * Portefeuille-titres commercial | - | - | 657 641 383,555 | 505 294 238,985 | 615 119 570,868 |
| * Portefeuille-titres d'investissement | - | - | 256 560 983,502 | 236 038 889,305 | 240 524 879,450 |
| 7- Encours des crédits | - | - | 5 361 029 630,577 | 4 617 246 754,217 | 5 182 244 496,402 |
| 8- Encours des dépôts, dont: | - | - | 5 863 617 274,275 | 5 445 636 932,727 | 5 759 638 851,691 |
| * Dépôts à vue | - | - | 2 690 604 512,599 | 2 467 986 918,035 | 2 714 392 730,125 |
| * Dépôts d'épargne | - | - | 1 437 501 127,924 | 1 270 454 158,390 | 1 393 623 370,613 |
| 9- Emprunts et ressources spéciales | - | - | 127 054 470,816 | 144 345 352,516 | 125 492 558,659 |
| * Emprunt obligataire | - | - | 0,000 | 0,000 | 0,000 |
| * Emprunts subordonnés | - | - | 34 225 960,544 | 49 961 473,039 | 33 550 498,549 |
| * Ressources spéciales | - | - | 92 828 510,272 | 94 383 879,477 | 91 942 060,110 |
| 10- Capitaux propres | - | - | 519 279 323,911 | 522 017 734,899 | 519 169 562,309 |

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 31/03/2012

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier trimestre de l'année 2012.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2012 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 31-03-2012 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle numéro 24 que par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-03-2012 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2012 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 31-03-2012.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au premier trimestre 2012. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2012 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de mars 2012. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/03/2012.

II- JUSTIFICATIONS DES ESTIMATIONS RETENUES

1. Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre du premier trimestre 2012 à 119 598 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaires sont présentés nets des agios réservés.

2. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 30 147 mD au titre du premier trimestre 2012.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts obligataires, subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

3. La structure du portefeuille

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des

entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés à capital risque.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

4. Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses.

5. Les encours des dépôts

Les encours des dépôts de la clientèle sont composés des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

6. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

7. Capitaux propres

Dans l'attente de la tenue de l'AGO des actionnaires qui décidera l'affectation du résultat de l'exercice 2011, les capitaux propres au 31/12/2011 sont présentés avant affectation du résultat.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre du premier trimestre 2011 et du premier trimestre 2012 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.

NOTE EXPLICATIVE SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE ARRETES AU 31 MARS 2012

La BIAT a clôturé le premier trimestre 2012 avec les résultats suivants :

⇒ Des encours de crédits de 5361,0 MD, en progression de 16,1% par rapport à fin mars 2011 ;

⇒ Des encours de dépôts de 5863,6 MD, en accroissement d'environ 7,7%, avec des composantes dépôts à vue et dépôts d'épargne évoluant respectivement à 9,0% et 13,1% ;

⇒ Des produits d'exploitation bancaire de 119,6 MD, en augmentation de 8,2% ;

⇒ Des charges d'exploitation bancaire de 30,1 MD, en baisse de 8,1%, grâce notamment à l'amélioration de la structure des dépôts ;

⇒ Un PNB de 89,5 MD, en accroissement de 15,0% ;

⇒ Des charges opératoires de 52,0 MD, évoluant à 20,8%.